



Journée technique ARRA
Gestion quantitative de la ressource en eau

Etude Volumes Prélevables sur les Usses
2010-2012

5 avril 2013



SMECRU

Syndicat Mixte d'Etude
du Contrat de Rivières

Le bassin versant des Usses

CARTE 7-D : Equilibre quantitatif relatif aux prélèvements

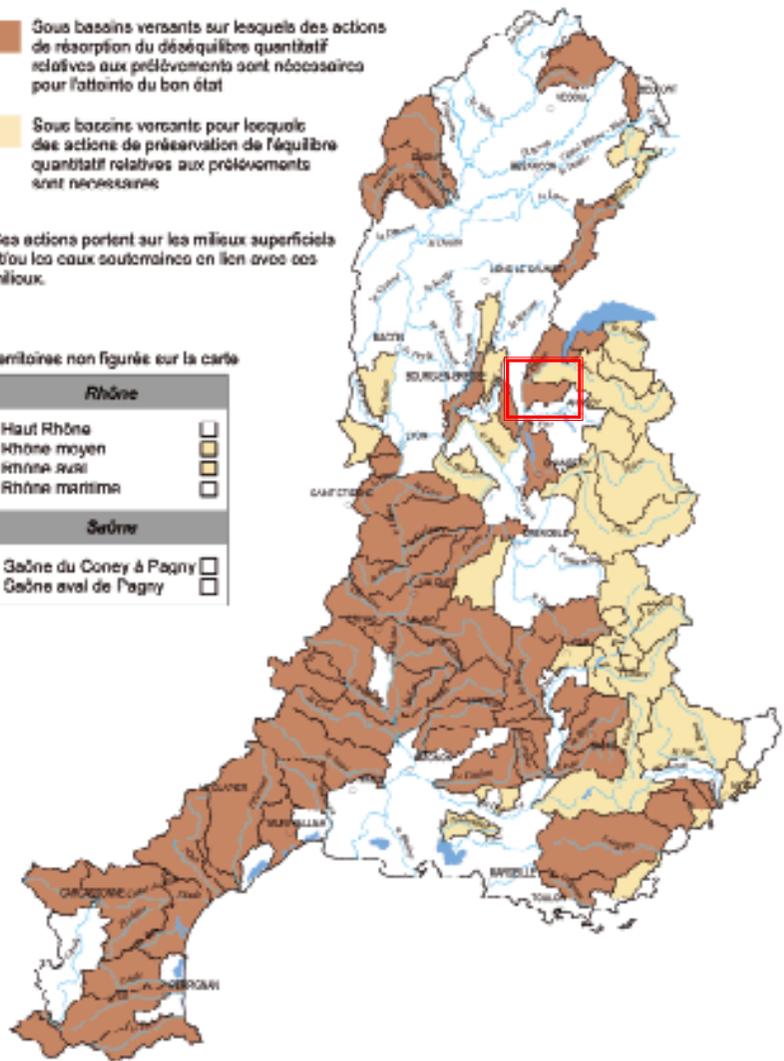
■ Sous bassins versants sur lesquels des actions de réorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état

■ Sous bassins versants pour lesquels des actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires

Ces actions portent sur les milieux superficiels et/ou les eaux souterraines en lien avec ces milieux.

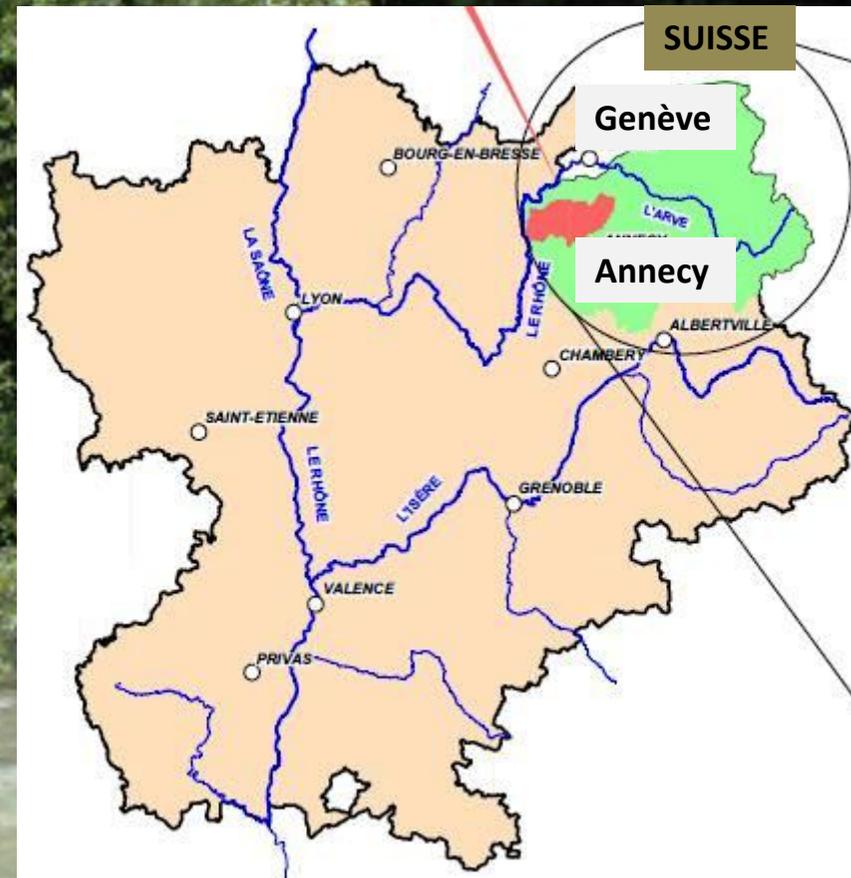
Territoires non figurés sur la carte

Rhône	
Haut Rhône	<input type="checkbox"/>
Rhône moyen	<input type="checkbox"/>
Rhône aval	<input type="checkbox"/>
Rhône maritime	<input type="checkbox"/>
Saône	
Saône du Coney à Pagny	<input type="checkbox"/>
Saône aval de Pagny	<input type="checkbox"/>



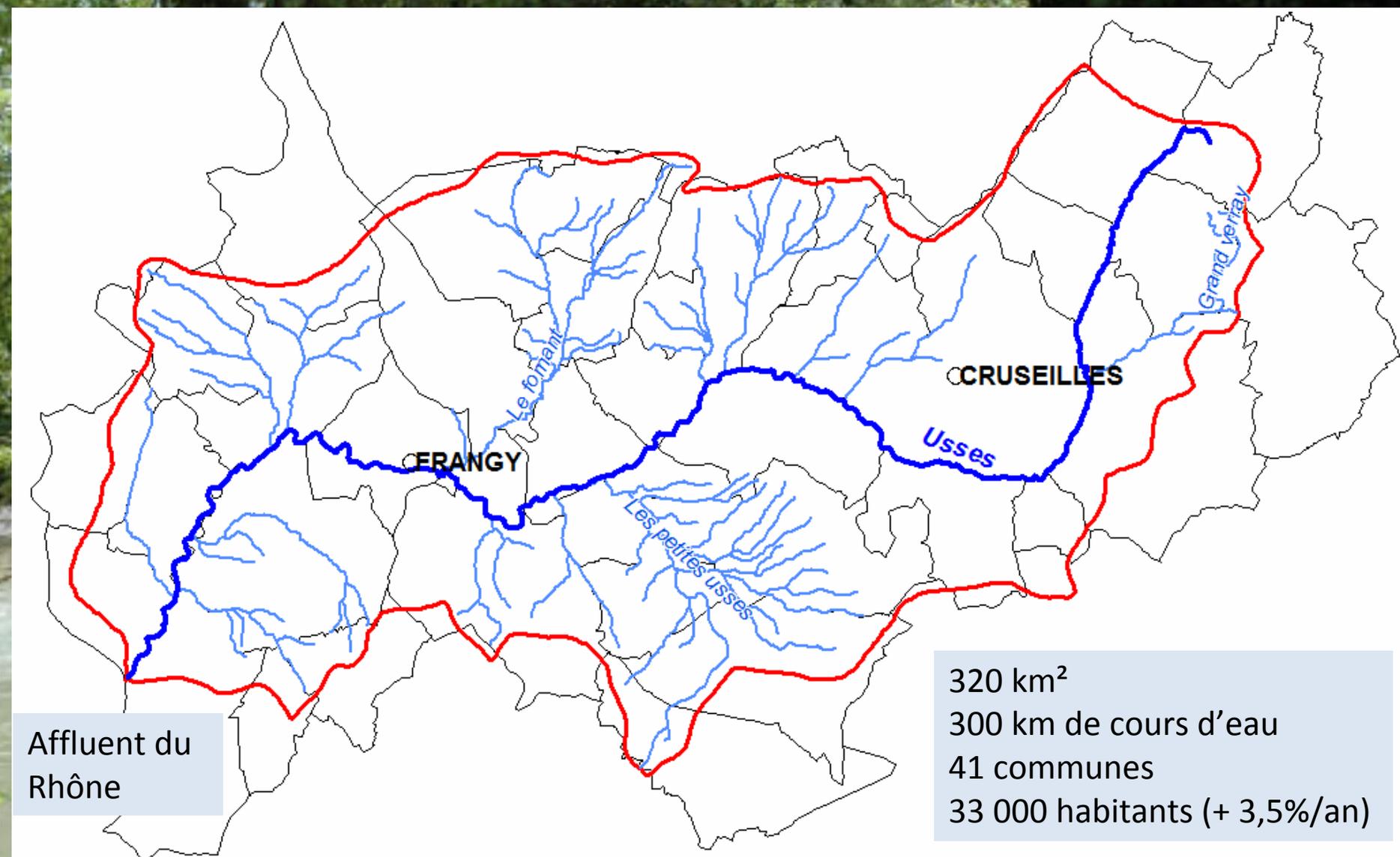
EAUX SUPERFICIELLES

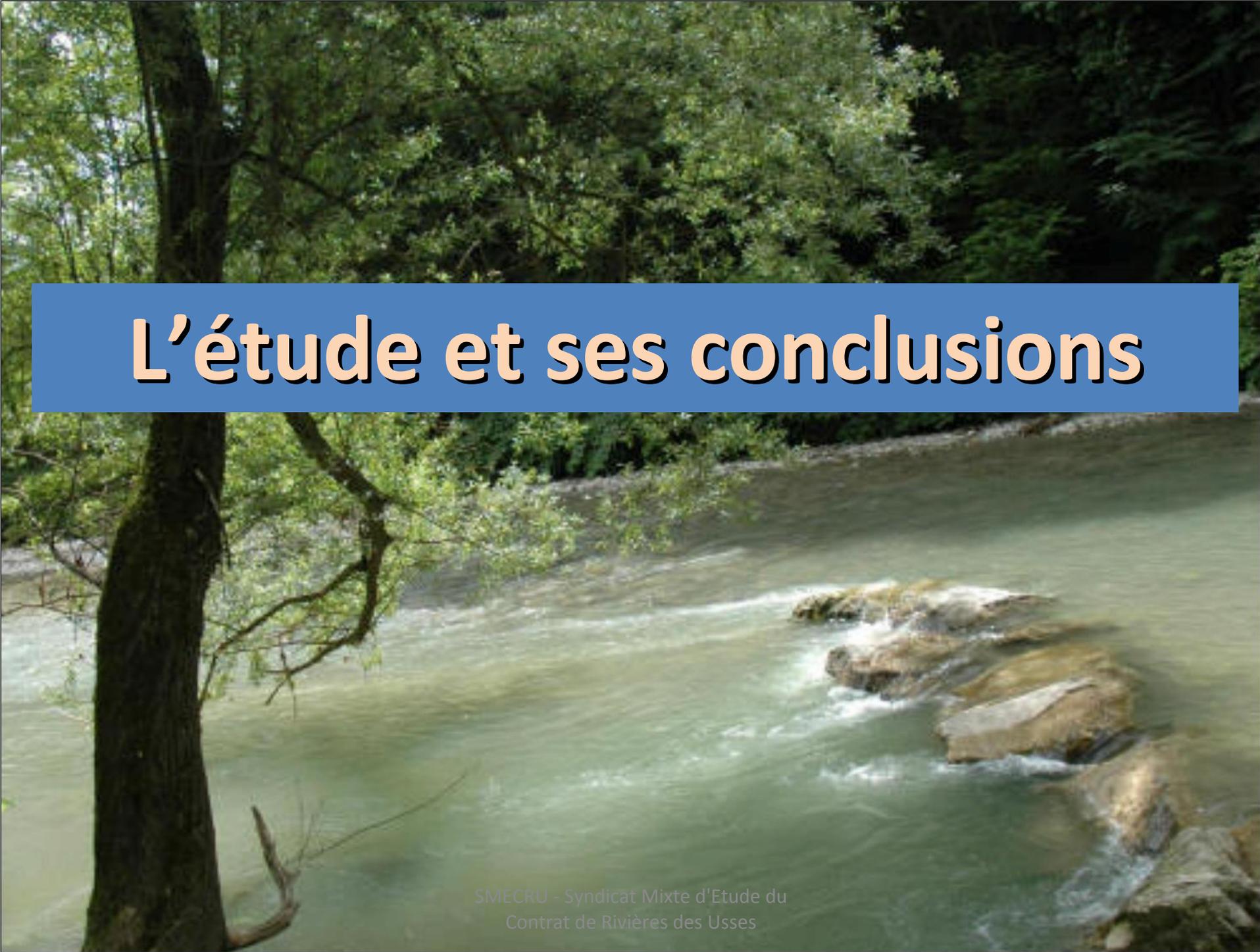
SDAGE et programme de mesures, Rhône Méditerranée 2014-2015



Haute-Savoie
A la frontière suisse,
entre Annecy et Genève

Le bassin versant des Usses





L'étude et ses conclusions

SMECRU - Syndicat Mixte d'Etude du
Contrat de Rivières des Usses

Origines de l'étude

Point de départ :

⇒ Révision des autorisations de prélèvements pour fin 2014

Constat sur les Usses :

⇒ Un bassin versant déficitaire en eau (arrêtés sécheresse récurrents)

Réponses :

- le bassin versant est identifié comme déficitaire dans le SDAGE
- le bassin versant peut être placé en ZRE : Zone de Répartition des Eaux
- 2010 : Une étude Volumes prélevables est lancée sur le bassin versant

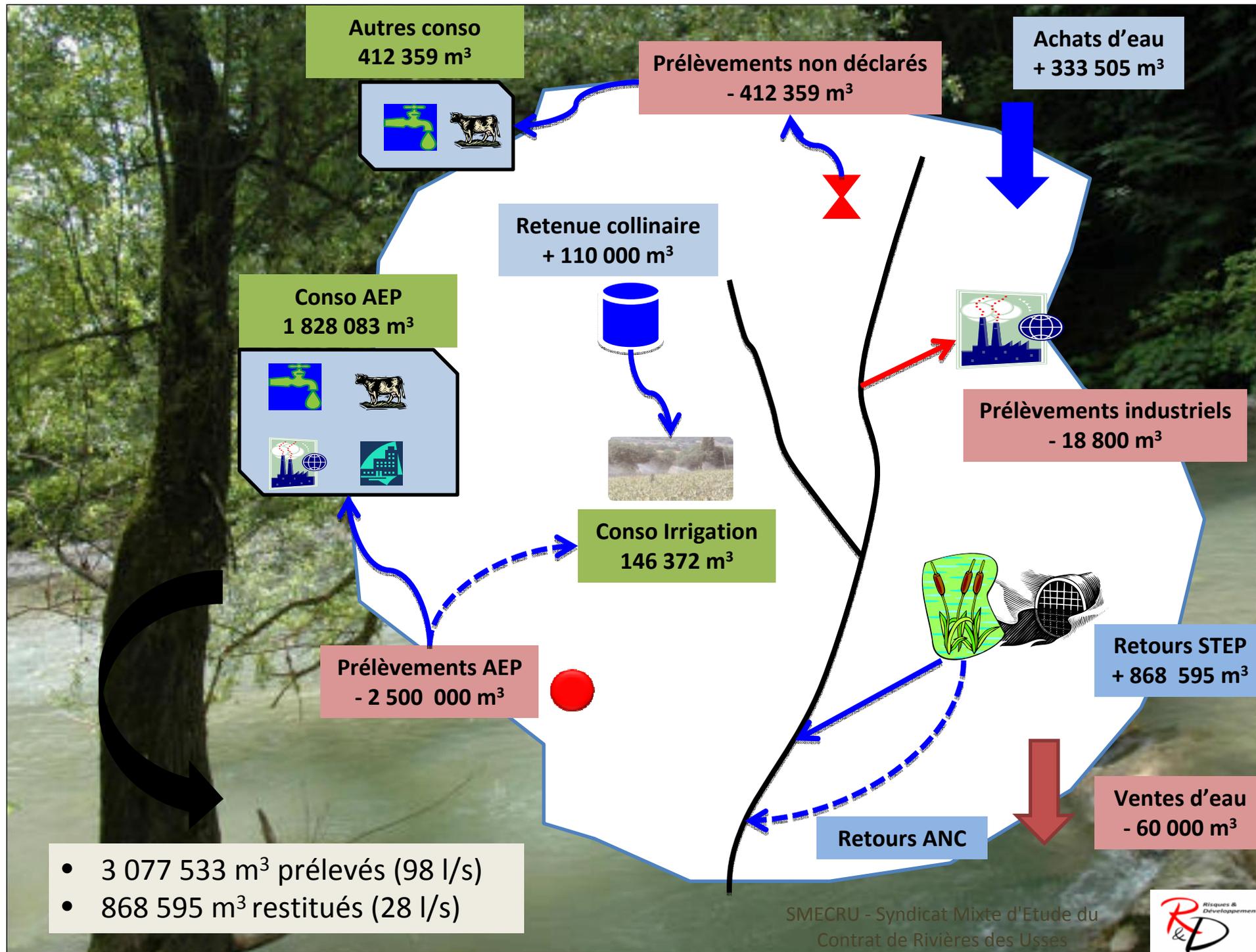
Portage local et objectifs de l'étude

Une étude portée localement par le SMECRU

- ⇒ Choix du SMECRU pour une meilleure implication et concertation locale
- ⇒ Etude réglementaire, du fait de l'inscription du BV au SDAGE

Objectifs de l'étude

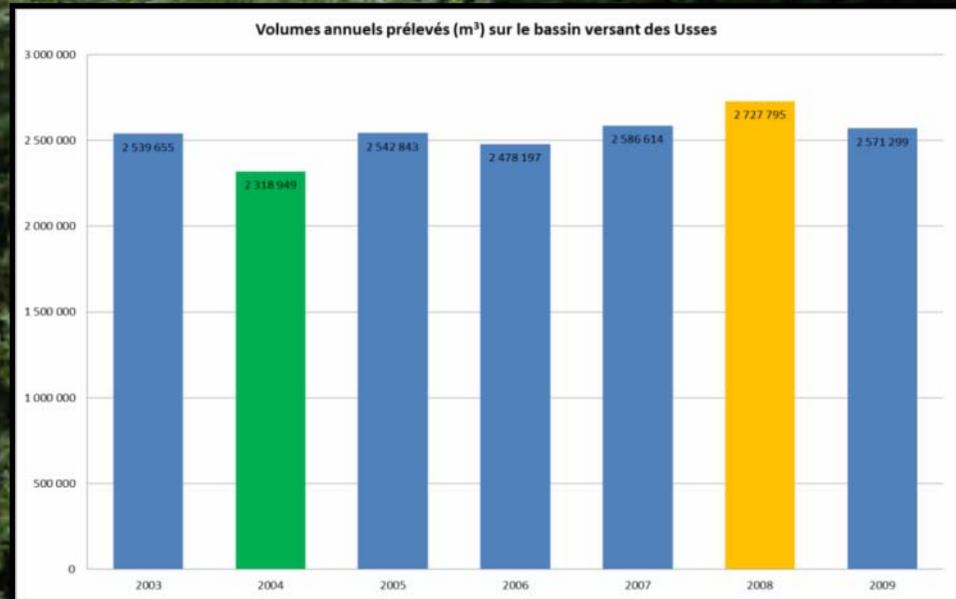
- ⇒ Vérifier et expliquer le déficit en eau sur le BV
- ⇒ Concerter les usagers et mieux connaître leurs pratiques et besoins
- ⇒ Apporter les éléments nécessaires à la révision des prélèvements par l'Etat
- ⇒ Proposer des actions visant au retour à l'équilibre



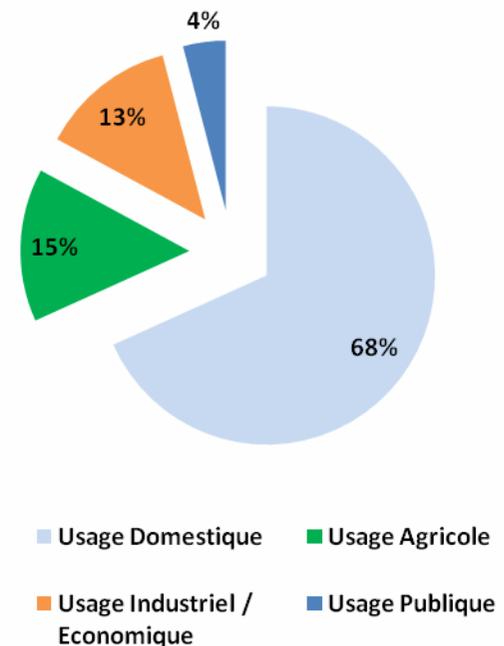
Les volumes prélevés pour l'AEP



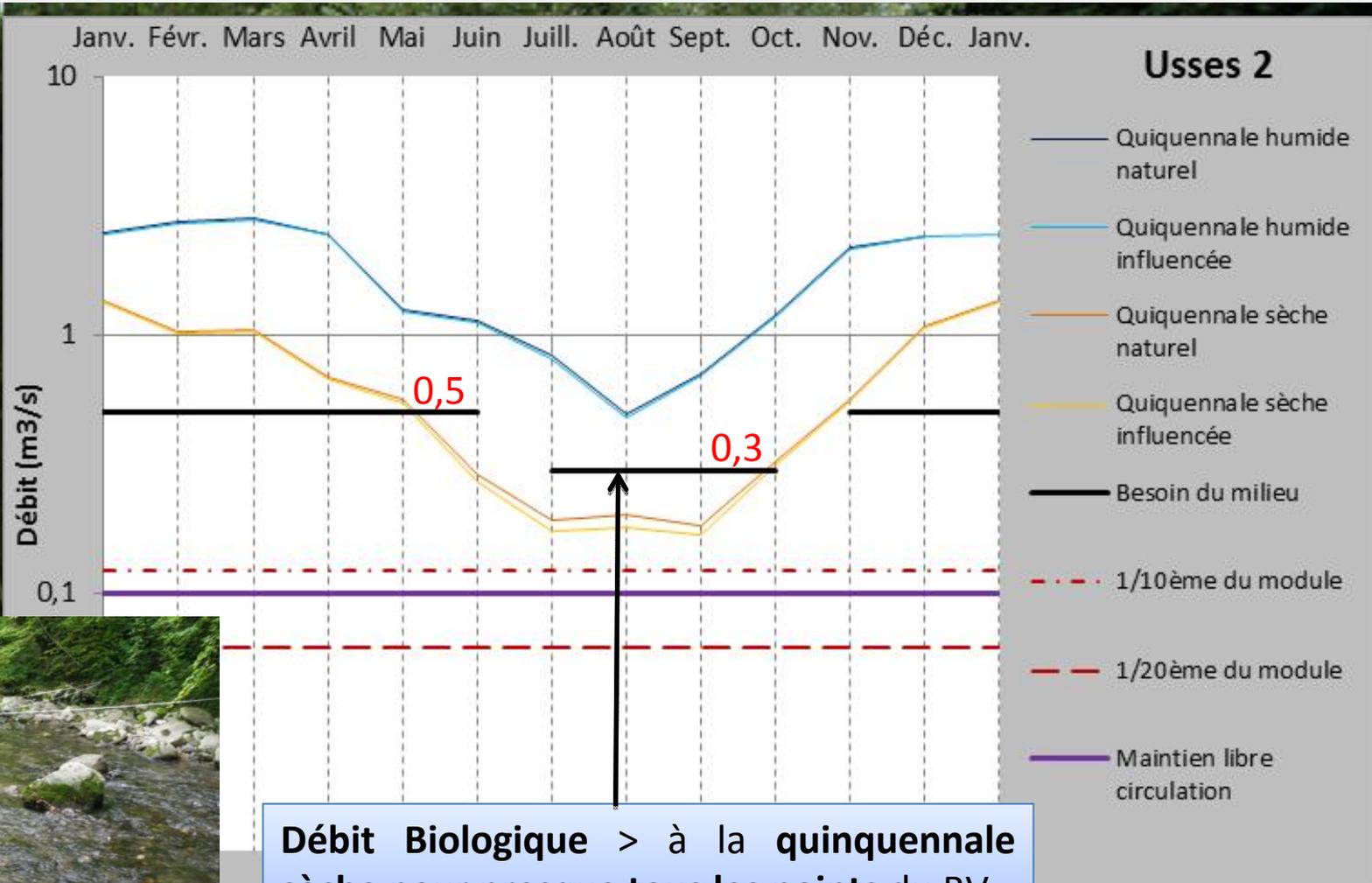
- Volumes moyens prélevés par an sur 2003 – 2009 : **2 500 000 m³**



- Consommation d'eau potable en 2009 = 1 828 083 m³
 - 1 243 803 m³ = usage domestique
 - 265 631 m³ = usage agricole
 - 237 799 m³ = usage industriel
- Répartition des usages :
 - Usage Domestique : 68 %
 - Usage Agricole : 14.5 %
 - Usage Industriel : 13.0 %
 - Usage Publique : 4.1 %



Constat : déficit en eau important sur le bassin versant



■ Volume Prélevable selon la méthode originelle = 0 m³ / pour la période de juin à octobre

- ### Usses 2
- Quiquennale humide naturel
 - Quiquennale humide influencée
 - Quiquennale sèche naturel
 - Quiquennale sèche influencée
 - Besoin du milieu
 - - - 1/10ème du module
 - - - 1/20ème du module
 - Maintien libre circulation

- Bassin pour lequel le **milieu aquatique** (marqueur : poisson) est **très contraint par une hydrologie faible à l'été**



- **CHOIX : Stratégie de préservation**
 - **GEL** des prélèvements (à minima)
 - **Analyse des possibilités de réduction** des prélèvements (si gain significatif sur le milieu aquatique + faisabilité)

Éléments de contexte sur le Bassin versant :

▪ **Prélèvements AEP majoritaires**

- Démographie / Urbanisation = **augmentation de la population** de l'ordre de **3,5% par an** entre 1999 et 2009



Les problématiques soulevées par l'étude

SMECRU - Syndicat Mixte d'Etude du
Contrat de Rivières des Usses

- Non prise en compte des hypothèses de **changement climatique** (trop d'incertitudes cumulées)

- Fort impact de l'application de la **méthode des débits biologiques**

- Nécessité de revoir la **méthode de calcul des QMNA5** sur le BV,

- Peu de **données sur les débits**



Mise en place de **campagnes de suivi des débits d'étiages** par le SMECRU, et d'un protocole de redéfinition des QMNA5

▪ Etude 2 ans, **produisant des données** avant sa clôture

A partir de quand tenir compte des conclusions de l'étude? des données qu'elle produit? (QMNA5)

Comment traiter les dossiers en cours (demandes de prélèvement)?

Coordination nécessaire des services de l'Etat dans la prise en compte des conclusions de l'étude (DDT, DREAL, ARS...)

CONFUSION des rôles : technique (SMECRU), réglementaire (services Etat), politique (élus), de l'origine de la démarche (réglementaire/SDAGE), financeurs (AERMC).

▪ Période transitoire

Instruction des dossiers selon les principes de la ZRE : compensation des nouveaux prélèvements par des économies/diminutions par ailleurs

Difficultés : Coordination services Etat; l'étude propose des volumes prélevables par sous-BV et non par point de prélèvement, pas encore d'organisation globale, certains usages peuvent difficilement proposer une diminution en contrepartie;

=> Le SMECRU en porte-à-faux... / débats d'élus, prise de conscience

- Classement du BV en **ZRE** (zone de répartition des eaux) – Mars 2013

➔ **Clarification des rôles et des responsabilités** => le SMECRU redevient un appui aux collectivités, l'Etat l'outil réglementaire appuyé sur la Loi sur l'eau, les élus des décideurs quant aux orientations du territoire

➔ **Préparation de la révision des autorisations de prélèvement :**

Pistes :

- Limites de prélèvements par source et/ou par sous-BV
- Référence : 2008
- Limites de prélèvements par période
- Volumes minimums dans les cours d'eau

Délais courts (révision prélèvements en 2014) – laisse pas/peu le temps à la concertation pour la mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau

- Une étude dont on comprend l'enjeu et les conséquences au fur et à mesure...



Reconnaissance de l'importance de l'anticipation et d'éviter les situations de crise à répétition

Difficultés sur les démarches/demandes en cours : cohérence des directives, rôle de chacun, poids des subventions

Délais avant de connaître le « cadre du discutable », la marge de manœuvre politique revenant aux élus (orientations de territoire)

Mise en évidence de la nécessité d'une organisation globale, par sous-BV : définition des orientations du territoire : priorisation des usages (quelles économies pour quel type de projet/usage ?)

Contrat de rivières en phase d'élaboration, **prise de conscience** de l'intérêt et de la puissance de l'outil

Echanger pour anticiper et définir un projet de territoire

Pistes de réflexion pour la **CONCERTATION** :

▪ **Politique de sécurisation/d'accompagnement des usages :**

- Amélioration des rendements des réseaux d'eau potable (objectif 75%)
- Diminution des consommations des collectivités, domestiques et industrielles (2%/an)
- Développement d'autres sources d'approvisionnement en eau (interconnexions)
=> attention à ne pas déplacer le problème => Nécessité d'une vision globale à l'échelle de plusieurs bassins versants
- Sécurisation de l'irrigation (retenues?)

▪ **Politique d'aménagement du territoire :**

- Définir un projet de développement et maîtrise de la croissance démographique (remise en cause des PLU, SCOT,...), en lien avec les capacités de prélèvement, de rejet
- Débats à engager sur le territoire pour fixer des niveaux de développement acceptables et partagés (Etats généraux)

▪ **Sensibilisation, communication**

- D'un point de vue technique, politique, réglementaire, une prise de conscience progressive des conséquences de l'étude et des mesures à mettre en œuvre (contractuelles, décisionnelles, réglementaires, incitatives), dans un contexte où l'AEP est majoritaire (cas particulier, peu anticipé)

Conclusions amenant sur le terrain des politiques de territoire et d'urbanisation, sujet sensible !

Importance des étapes de validation par le COPIL (méthodologique et techniques + conséquences)

Besoin de clarté sur les applications réglementaires immédiates et futures

Clarté sur les rôles de chacun (Contrat de Rivières qui s'est trouvé en porte-à-faux)

- QUIZZ du portage de l'animation territoriale pour la mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau et des étiages

Un portage local pertinent, mais nécessaire collaboration étroite/co-animation avec les services de l'Etat, AERMC?

CONCERTEZ, INFORMER !



MERCİ DE VOTRE ATTENTION

SMECRU - Syndicat Mixte d'Etude du
Contrat de Rivières des Usses